

2020-1059
2020-06-12

DIMÉTHOATE

ARRÊT
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Chemathoate^{md} technique

POUR LA PRÉPARATION D'INSECTICIDES SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF :

dithiophosphate de O,O-diméthyle et de S-(N-Méthylcarbamoylméthyle) Diméthoate. .
98.4%

N° D'HOMOLOGATION 19067 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES PERSONNES NON
AUTORISÉES



DANGER

POISON

MISE EN GARDE : IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

CONTENU NET : 145 kg.

Fabriqué par :

CHEMINOVA

CHEMINOVA A/S – DK – 7620 Lemvig – Danemark

Téléphone (+45) 96 90 96 90 – Télécopieur (+45) 96 90 96 91

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Faire étendre la victime et la garder calme.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

VOIR LE PANNEAU LATÉRAL POUR D'AUTRES PRÉCAUTIONS

Produit du Danemark

MODE D'EMPLOI

Utiliser seulement pour la fabrication d'insecticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans son contenant original. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences et des engrais. Garder à l'écart du feu, de la flamme nue ou autre source de chaleur.

Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments pour humains ou animaux pendant l'entreposage ou l'élimination. Le diméthoate est stable pendant une longue durée de temps lorsqu'il est entreposé à une température au-dessous de 20/23 °C (68/74 °F). Ne

pas chauffer le diméthoate au-dessus de 35 °C (95 °F). Lorsque la température est élevée, le diméthoate se décompose rapidement.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS

DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut être mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation. Nocif en cas d'absorption. Cause des blessures graves mais temporaires aux yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou les vapeurs. Se laver à fond à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.

Mesures techniques de protection et équipement de protection individuelle

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un masque facial, et une protection respiratoire acceptable.

Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce pesticide est toxique pour les animaux sauvages et les invertébrés aquatiques. Ne pas éliminer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les eaux publiques, sauf en conformité avec les règlements provinciaux. Pour d'autres conseils s'adresser à l'organisme provincial de réglementation.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

Antidote : Administrer une dose élevée de sulfate d'atropine, DEUX à QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire dès que la cyanose est surmontée. Répéter à intervalle de 5 ou 10 minutes jusqu'à ce qu'on décèle des indices d'atropinisation. Le chlorure de 2-PAM sert d'antidote pharmacologique et peut être administré comme traitement auxiliaire, mais non comme substitut de l'atropine qui sert d'antidote symptomatique et souvent d'importance vitale. **NE PAS ADMINISTRER DE MORPHINE OU DE TRANQUILLISANTS.** Le diméthoate est un inhibiteur de la cholinestérase qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique, et il provoque une dépression cardiaque et respiratoire. Dès l'apparition d'oedème pulmonaire, donner au patient de l'oxygène d'appoint et traiter selon les symptômes. Le poison peut continuer d'être absorbé et des rechutes ont été constatées après une amélioration initiale. **ON RECOMMANDE DE SURVEILLER ÉTROITEMENT LE PATIENT PENDANT AU MOINS 48 HEURES.**

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*

®CHEMATHOATE et FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée